

<http://ffmc95.fr/Les-nouveaux-engins-de-deplacement>



# Les nouveaux engins de déplacement

- Actualités - Générales -

Date de mise en ligne : lundi 4 novembre 2019

---

Copyright © FFMC Val d'Oise - Tous droits réservés

---

### **Les trottinettes électriques et nouveaux engins de déplacement personnels entrent dans le code de la route !**

Trottinettes électriques, monoroues, gyropodes, hoverboards... les nouveaux engins de déplacement personnel motorisés (EDPM) apportent de nouvelles solutions pour se déplacer au quotidien. Leur présence de plus en plus forte dans les rues et l'espace public n'était cependant pas encore réglementée et posait de nombreuses questions de sécurité et de conflits d'usage de l'espace public.

Un décret a été publié le 23 octobre 2019 en Conseil d'État

<http://ffmc95.fr/sites/ffmc95.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

**Les nouveaux engins de déplacement**